

lement que ce Pape ait excommunié les évêques d'Asie. Il est vrai que le titre du chap. 24, liv. 5 de l'*Hist. eccl.* d'Eusebe le dit; mais ce titre n'est ni dans l'original grec, ni conforme au corps du chapitre, où l'on voit seulement que Victor proposa de se séparer de la communion des Eglises d'Asie. Tout cela est développé avec autant de sagesse que d'érudition dans l'*Antiquitas illustrata* d'Emm. Scheelftrate, p. 167, n. 37, édit. d'Anvers in-4^o.

P. 223. *St. Etienne outra le zele, s'il est vrai qu'il retrancha de sa communion ceux qui n'étoient pas de son sentiment* (Il s'agit de la célèbre question : s'il falloit baptiser de nouveau ceux qui l'avoient été par les Hérétiques). Ce n'est pas ainsi qu'en jugeoit St. Augustin. Ce Pere ne donnoit pas tort à St. Etienne, mais à St. Cyprien, & disoit que ce dernier avoit soutenu son sentiment avec trop de chaleur, *Cyprianum iratum & paulò commotionem fuisse in Stephanum*, & ajoute que cette faute a été expiée par le martyre, *martyrii falce purgatum*. . . Mais chez nos auteurs le blâme est toujours pour les Pontifes romains.

P. 237. " Gelase fit paroître dans la défense de ce que Felix, son prédécesseur, avoit fait contre Acace, une fermeté qu'il auroit peut-être dû modérer. Acace étant mort en 489, étoit-il indispensable de poursuivre sa mémoire, comme fit Ge-
 „ lase